

**CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE
DE L'ORDRE DES MEDECINS DU NORD - PAS-DE-CALAIS**

42 rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE
Téléphone 03.20.31.91.24 - Télécopie 03.20.12.07.41

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

Le 5 mars 2010

Président de la chambre disciplinaire de 1^{ère}
instance du Conseil régional de l'Ordre des
médecins du Nord – Pas-de-Calais

à

Madame Leclercq
Présidente de l'association « Pegase »

Madame la Présidente,

J'ai porté la plus grande attention à votre courrier du 25 février 2010 auquel je ne puis apporter qu'une réponse de pure courtoisie.

En effet, d'une part, il ne m'appartient pas de commenter une décision de justice, a fortiori lorsque celle-ci émane d'une juridiction placée sous ma présidence ; d'autre part, à supposer que les commentaires effectivement tenus par le Dr Paillet soient de nature à justifier que soit mise en œuvre à son encontre une procédure disciplinaire, je n'ai pas compétence pour y procéder.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.